

## Ouverture de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouverture de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 210;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16090\\_t1\\_0210\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16090_t1_0210_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

# Séance du 30 fructidor an II

(mardi 16 septembre 1794)

## Présidence de BERNARD (de Saintes)

La séance est ouverte à onze heures.

### 1

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 9 fructidor, dont la rédaction est adoptée.

Le même secrétaire fait lecture du procès-verbal du 14 fructidor, dont la rédaction est aussi adoptée (1).

### 2

Un membre de la commission des dépêches fait lecture de la correspondance.

La société populaire d'Elne, chef-lieu du canton de ce nom, district de Perpignan [département des Pyrénées-Orientales], félicite la Convention sur ses glorieux et immortels travaux; elle l'assure de ses bons principes, annonçant qu'elle a exclu de son sein tout individu qui croyoit trouver un asyle pour y trâmer de nouveaux complots.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La société populaire d'Elne, chef-lieu de canton du district de Perpignan, à la Convention nationale, Elne, s. d.*] (3)

Citoyens Représentans

Grace à votre énergie, la liberté est encore une fois échappée des mains de ses cruels persécuteurs, la marche rapide et triomphante de nos armées a jetté l'épouvante et le désespoir dans le cœur de tous les ennemis du bien public. La Révolution prend tous les jours de

nouvelles forces et l'instruction fait partout de nouveaux progrès.

C'est pour vous féliciter sur ces glorieux travaux, que la société populaire de la commune d'Elne a délibéré cette adresse. Cette société quoique nouvellement formée n'en a déjà pas moins contribué à l'instruction publique, elle a pris de sages réglemens, elle s'est épuré avec exactitude, elle a courageusement exclu de son sein, tous les intrigans, tous ceux qui pourraient souiller la pureté de ses principes, tous ceux qui pour se mettre à l'abri de la justice nationale et de l'opinion publique qui les poursuit, croyent trouver un asyle dans les sociétés populaires et tramer encore de nouveaux complots.

Vos décrets étaient ignorés ou méconnus. Elle a formé une commission chargée spécialement de les faire connaître au peuple et le comité de surveillance de la commune de concert avec celui de la société veille sans cesse à leur exécution.

Les préjugés religieux qui jusqu'alors avaient infecté toute cette partie du département des Pyrénées-Orientales sont presque détruits et s'il y avait encore dans cette commune des ennemis de la Liberté qu'ils tremblent, car ils n'échapperont pas aux soins et à l'activité du comité de surveillance.

Nous ne vous dissimulerons pas, Citoyens Représentans, que cette espèce de régénération nous a présenté des difficultés; quelques habitans du pays ont cherché à détourner leurs concitoyens des instructions patriotiques qui se faisaient chaque jour aux séances de la société, et si malgré cela nous avons la douce satisfaction d'avoir réussi, ce n'est pas la faute de quelques aristocrates qui voyant leurs espérances s'évanouir prirent tous les moyens possibles pour séduire le Peuple, pour l'égarer, et pour nous susciter des persécutions.

Mais en dépit d'eux et de leurs criminelles intrigues les habitans de la commune d'Elne ont recouvré leurs droits, secoué le joug des préjugés, senti les bienfaits de la Révolution, reconnu la perfidie des traitres qui semblaient leur dire qu'ils n'étaient pas nés pour être libres. Et cette commune qui jusqu'alors avait été plongée dans la plus profonde ignorance

(1) P.-V., XLV, 282.

(2) P.-V., XLV, 282-283.

(3) C 320, pl. 1319, p. 21.